

REPUBLIQUE DU BURUNDI



INSTITUT DE STATISTIQUES ET D'ETUDES ECONOMIQUES DU BURUNDI

« ISTEERU »

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL POUR LA FORMULATION DE LA SNDS DU BURUNDI

1. Contexte et justification.

Le système statistique burundais est fortement décentralisé. En effet, en plus de l'Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEERU), placé sous la tutelle du Vice-Ministère chargé de la Planification du développement, la quasi totalité des Départements sectoriels et des organismes publics et/ou parapublics (y compris la Banque Centrale), traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leurs compétences. De nombreuses contraintes pèsent sur système statistique burundais au nombre desquelles: la faible capacité de coordination des activités statistiques, la faiblesse des ressources humaines et financières et la forte dépendance des ressources extérieures.

Depuis un certain nombre d'années, le système statistique est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques, des programmes et des projets de développement. De nouveaux besoins en matière d'informations sont apparus dans le cadre de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de plus en plus dans le domaine de la gestion axée sur les résultats.

L'absence d'une vision partagée du développement à moyen et long terme de la statistique, constitue un handicap majeur par rapport à ces nouveaux défis. L'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) s'impose comme une nécessité conformément aux conclusions de la Table Ronde de Marrakech de 2004 qui recommandent que chaque pays élabore une SNDS d'ici fin 2006 et commence son exécution en 2008. Il s'agit de mettre en place un cadre solide qui puisse déboucher sur un plan d'action quinquennal couvrant la période 2010-2015. Ce qui permettrait un renforcement de capacités du système statistique afin de répondre aux besoins sans cesse croissants en informations statistiques.

Dans ce cadre le Gouvernement burundais a bénéficié d'un appui financier de la Banque Mondiale. Une partie de ce montant servira à financer les services d'un consultant international qui sera chargé d'appuyer l'ISTEEBU durant toutes les étapes de l'élaboration de la SNDS.

2. Objectifs

La phase d'élaboration du diagnostic du système statistique national constitue le démarrage d'une des plus importantes étapes du processus de formulation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique qui se veut inclusif, participatif et consensuel.

Le diagnostic du système statistique national envisagé ainsi que pour les autres phases, sera élaboré par une Equipe de Consultants Nationaux recrutés dans les différentes structures d'utilisateurs et de producteurs statistiques. Ce travail sera supervisé par un Consultant International recruté pour l'élaboration de la SNDS du Burundi et appuyé par un Coordinateur National lui-même recruté au sein de l'Organe Central du Système, à savoir l'ISTEEBU.

La mission confiée au Consultant International couvrira tout le champ du Système Statistique national (**domaines des Statistiques démographiques et sociales - Population, Migration, Santé, Education, Emploi, Justice, ... - et des statistiques économiques et financières - secteur réel, balance des paiements et dette extérieure, finances publiques, monnaie et finances, etc.**) et répondra à six objectifs principaux: (i) Evaluer l'état actuel du système statistique national; (ii) Rédiger un document de diagnostic national du Système statistique ; (iii) Former et/ou informer les acteurs sur le processus de la SNDS ; (iv) Formuler une vision de l'évolution souhaitée du SSN ; (v) Etablir des priorités en termes de résultats à obtenir pour les années à venir et déterminer des stratégies de renforcement des capacités ; (vi) Etablir un du Plan d'Action pluriannuel et multisectoriel.

L'élaboration de la SNDS est placée sous la supervision du Comité Technique du Conseil National de l'Information Statistique avec l'appui du Coordonnateur national de l'Elaboration de la SNDS issu de l'ISTEEBU, Organe Central du Système Statistique national qui assurera la coordination, le suivi et l'évaluation des opérations du processus.

Le Consultant International, en plus de son implication directe dans la coordination des travaux d'actualisation du diagnostic du Système Statistique National (SSN), devra coordonner l'élaboration de la Vision, des Stratégies et du Plan d'action multisectoriel pour la réalisation des différents objectifs liés à la SNDS.

Les présents Termes De Référence (TDR) précisent la nature de l'intervention et le profil du Consultant International.

3. Tâches à réaliser

Pour atteindre les trois objectifs assignés à cette mission dans les délais impartis, la méthodologie suivante sera adoptée et reposera sur quatre activités clés : (i) l'élaboration, le suivi du remplissage et l'exploitation d'un questionnaire adressé aux principaux producteurs et utilisateurs de statistiques ; (ii) l'exploitation de la documentation disponible ; (iii) la compilation

de toutes les informations dans un document d'ensemble ; (iv) la présentation pour validation du document de SNDS à toutes les parties prenantes du système statistique.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Animer, superviser, coordonner et participer au recrutement d'une Equipe de Consultants nationaux qui devront travailler avec lui dans toutes les phases d'élaboration de la SNDS ;
- Adopter un chronogramme des activités, coordonner le rassemblement de toute la documentation et former/informer les parties prenantes sur le processus d'élaboration de la SNDS (*1^{ère} Mission*);
- Réaliser et actualiser le diagnostic et rédiger le rapport « Diagnostic du Système Statistique National » ;
- Organiser un Atelier national de restitution des résultats des travaux de diagnostic du SSN, et préparer l'étape de la « Vision et Stratégies » et former/informer les acteurs au contenu de cette étape (*2^{ème} Mission*) ;
- Définir la mission de la statistique et une vision du développement du SSN en collaboration avec les experts sectoriels ;
- Faire la synthèse des travaux et rédiger le rapport « Vision et Stratégies » ;
- Participer aux Ateliers Nationaux de restitution sur la vision et les stratégies et de préparation de l'étape de l'« Elaboration des plans d'action » avant de former les acteurs au contenu de cette étape (*3^{ème} Mission*) ;
- Réaliser la synthèse des projets de plans d'actions sectoriels et rédiger le rapport « Plans d'action » incluant un budget de mise en œuvre ;
- Organiser un Atelier national de restitution sur les Plans d'action et préparer l'étape de la Rédaction du « Document de la SNDS » et former les acteurs au contenu de cette étape ;
- Rédiger le document de synthèse de la SNDS et le présenter pour validation lors d'un Forum National / Etats Généraux de la Statistique (*4^{ème} Mission*) ;
- Proposer, en collaboration avec le Comité Technique, un dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SNDS.
- Présenter le document-synthèse de la SNDS aux Partenaires pour financement lors d'une Table Ronde des Partenaires de développement.

4. Résultats attendus

Les résultats et produits suivants sont attendus de la Consultation :

- i. Tous les acteurs participant au processus SNDS sont bien formés/informés sur le contenu de la SNDS ;
- ii. Un rapport de synthèse sur le diagnostic du système statistique ;
- iii. Un rapport de synthèse sur la vision et les stratégies ;
- iv. Un rapport sur le plan d'action incluant un budget avec une estimation réaliste des ressources humaines et financières et la programmation des différentes opérations statistiques à mener qui sera assortie d'un calendrier de mise en œuvre ;
- v. Un document de synthèse de la SNDS.

5. Engagement de l'ISTEEBU

En sa qualité d'animateur et de coordinateur du Système Statistique national, l'ISTEEBU a la lourde responsabilité de faire tout ce qui est possible pour que le processus d'élaboration de la SNDS débouche sur les résultats escomptés.

De ce fait, il s'engage à mettre à la disposition des Consultants toutes les facilités dont il dispose, susceptibles de les aider dans leur travail comme notamment les espaces de travail, les équipements informatiques

6. Qualifications requises de la consultation

Compte tenu du retard enregistré dans la mise en œuvre du processus d'élaboration de la SNDS et de l'urgence de disposer de ce Document dans les meilleurs délais, il est nécessaire de recruter le Consultant International sur base d'une liste restreinte tandis que les Experts Sectoriels seront désignés par les Responsables des Organes producteurs et Utilisateurs de statistiques. L'ISTEEBU est appelé à donner son avis pour assurer la qualité des personnes désignées et l'adéquation de leur profil aux besoins du travail qui est envisagé.

Profil du Consultant International :

Niveau d'instruction :

- Avoir un diplôme de haut niveau en statistique et/ou en sciences économiques.

Expériences :

- Avoir une expérience dans la préparation des plans stratégiques des activités statistiques dans les pays en développement, particulièrement ceux qui ont adopté les DSRP ;
- Avoir des connaissances approfondies sur l'organisation des systèmes statistiques et de leur coordination ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de rédaction de rapport ;
- Etre apte à travailler en équipe ;
- Etre apte à coordonner les travaux en équipes ;
- Etre disponible pour effectuer les déplacements sur toutes les étapes du processus ;
- Avoir une bonne maîtrise du français parlé et écrit.

7. Durée de la consultation

Pour le Consultant International, la durée de la consultation serait de 6 semaines qui seront réparties sur 4 Missions susceptibles de lui permettre de superviser efficacement les travaux des Experts sectoriels, la rédaction des documents synthèse et leur validation. Le rapport unique de cette consultation devrait être soumis au Comité Technique Statistique dans un délai ne dépassant pas 2 mois à partir du démarrage des activités.

